



**Comité de
Mobilisation des
Etudiants de
Paris 1**

Obtenir le retrait du projet de loi El Khomri C'est possible, c'est maintenant ! JEUDI 12 MAI : toutes et tous dans la rue à 14h de Denfert à l'Assemblée Nationale

La loi dite « Travail » sera une machine à détruire les droits de tous les salarié-e-s.

Les salarié-e-s du Privé (qui subissent déjà les conséquences des lois Macron et Rebsamen), des entreprises publiques (notamment les cheminots en lutte contre la casse de leur réglementation du travail), de la fonction publique (notamment les 900 000 contractuels précaires, les conséquences sur les statuts particuliers de la Ville de Paris et de l'APHP), les privé-e-s d'emploi (dont 1 sur 2 ne touchent pas d'indemnités), les étudiant-e-s, les lycéen-ne-s, qui refusent d'être de la chair à patrons, ne sont pas dupes.

Depuis plus de 2 mois, le front syndical toujours uni, les multiples mobilisations des étudiant-e-s et lycéen-ne-s, les grèves dans les entreprises et les manifestations très suivies ont clairement montré le rejet total de ce projet de loi inacceptable !

Nous appelons donc les salarié-e-s à poursuivre ou à s'engager dans l'action unitaire. De décider, ensemble, au travers d'assemblées générales dans chaque entreprise, de la mobilisation et de la grève, y compris reconductible. (N'hésitez pas à nous contacter – voir en fin de tract).

Tous les salariés, quels que soient leurs métiers, en se mettant en grève, contribuent au blocage de l'économie et participent à créer le rapport de force qui fera reculer le gouvernement et le patronat.

La démocratie piétinée !

Referendum patronal dans les entreprises, 49.3 pour faire passer la loi

Alors que 74% de la population rejette la loi, le gouvernement accroît son illégitimité en passant en force par l'arme anti-démocratique du 49.3 (adoption sans vote des députés).

Qu'il se rappelle qu'en 2006, malgré le vote pour la mise en place du Contrat Première Embauche (CPE) avec ce même 49.3, les mobilisations, qui s'étaient amplifiées, avaient envoyé la loi à la poubelle malgré son adoption.

Au cœur de la loi : l'inversion de la hiérarchie des normes...C'est quoi ?

Aujourd'hui, une convention collective ne peut qu'améliorer le code du travail. Un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer une convention collective. L'inversion des normes permettrait que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable.

La loi prévoit la possibilité de faire passer des accords d'entreprise contre l'avis des syndicats représentant plus de 50% des salarié-e-s par référendum (organisé par les patrons) sous prétexte de démocratie sociale.

D'autant que la durée de vie des accords d'entreprise serait fixée à 5 ans, à l'issue desquels TOUS les droits des salarié-e-s tomberaient. Il faudrait donc tout renégocier tous les 5 ans !

Chaque entreprise pourra se servir du concurrent pour justifier les reculs des droits de tous les salarié-e-s. C'est un « pseudo » code du travail par entreprise.

La seule chose qui ne reculera pas, ce sont les bénéfices des entreprises... C'est le but de la loi !

**Pour l'augmentation des salaires et des pensions,
Pour des embauches en CDI et contre la précarité
Pour la réduction du temps de travail !
Pour les services publics !**

**Travailler plus, dans des conditions plus difficiles
et gagner moins... !**

1/ La Possibilité de majorer les heures supplémentaires de 10% au lieu de 25% par accord d'entreprise. Ceux/celles qui ont déjà du travail feront donc plus d'heures, moins payées. Et cela fera moins d'emplois disponibles pour ceux qui n'ont pas de travail ! Et c'est comme ça qu'ils veulent lutter contre le chômage ?

2/ La majoration des heures complémentaires des salariés à temps partiel qui passe de 25% à 10%. Les salarié-e-s à temps partiel sont essentiellement des femmes qui seraient une nouvelle fois les principales victimes de cette loi.

3/ Le délai minimum pour modifier les horaires des salariés à temps partiel qui passe de 7 à 3 jours.

Avec un délai de prévenance de 3 jours, ils seront à la disposition permanente de l'entreprise. **C'est une attaque majeure contre les conditions de vie des salarié-e-s !**

4/ Les jours de congés (y compris les congés payés !) ne seront plus garantis par la loi mais définis par accord d'entreprise.

5/ La possibilité de moduler le temps de travail sur 3 ans : Non seulement ça fera beaucoup moins d'heures supplémentaires comptabilisées mais il faudra attendre 3 ans pour se les faire payer !

6/ La déresponsabilisation des employeurs en matière de santé et de sécurité au travail.



Répression d'Etat... Ils ne nous feront pas taire !

Soutien aux salariés, étudiants, lycéens du 13^e arrêtés et/ou condamnés.

De la restriction des libertés publiques (Etat d'urgence et son prolongement par le projet de loi Urvoas dite « de l'Etat d'Urgence permanent ») aux répressions de mouvements citoyens (Notre Dame des Landes, COP21,...), en passant par des condamnations de salariés défendant leurs emplois (Air France, Goodyear,...), le gouvernement veut faire taire la contestation.

Nous condamnons les violences exercées par l'appareil répressif dirigé par Hollande, Valls et Cazeneuve.

Nous appelons à soutenir les salarié-e-s et les étudiant-e-s du 13^e (notamment les arrêté-e-s du 17 mars à Tolbiac Paris 1, des cheminots d'Austerlitz,...).

Les attaques du gouvernement et du patronat sont à la hauteur de la légitimité de la mobilisation sociale qui se développe dans tout le pays. Amplifions la mobilisation.

**Salarié-e-s, privé-e-s d'emploi, retraité-e-s, étudiant-e-s, lycéen-ne-s,
Jeudi 12 Mai, GREVES et MANIFESTATIONS**

A PARIS, Manifestation Unitaire Régionale

CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

A 14h de Denfert à l'Assemblée Nationale

DEPART COLLECTIF 13^e : rdv à 13h30 Place d'Italie (devant Italie 2)

***...Et le Mardi 17 Mai, nouvelle journée d'action nationale unitaire...
on continue... jusqu'au retrait !***

Contacts : ulcgt13@gmail.com - br.rp@cnt-f.org - unionsolidairesparis13@gmail.com - fo13@gmail.com
paris1.loitruavail@gmail.com